

bon à savoir

## HORAIRES D'ETE EN MAIRIE

du 01 juillet au 31 août 2024

Le secrétariat de mairie est ouvert le **mercredi uniquement**, de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

En dehors de ces horaires, contactez-nous au 03 88 58 28 00 ou par mail à [mairie@bootzheim.fr](mailto:mairie@bootzheim.fr)

JUILLET/AOÛT

2024

**BOOTZHEIM**  
— au coeur du Ried Alsacien —

## INFORMATIONS

*communales*

Vous avez des travaux à réaliser ? Vous souhaitez vous informer sur la faisabilité de votre projet ? Vous aimeriez connaître le type d'autorisation d'urbanisme à demander ?



**AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX, AYEZ LE BON RÉFLEXE !**

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Ces règles sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions des constructions et à l'aménagement de leurs abords.

## QUESTIONNEZ LA MAIRIE AU PRÉALABLE !

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Pour obtenir des informations sur votre terrain, vous pouvez également demander un certificat d'urbanisme.

**IMPORTANT**

Les infractions pénales en matière d'urbanisme sont des délits et sont sanctionnés par les articles L.480-4, L.480-5 et suivants du code de l'urbanisme (démolitions, remises en état, amendes, etc.)

## LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

L'arrêté municipal du 29 juillet 2024 régit la lutte contre les nuisances sonores à Bootzheim.



**CHOISIR LE BON MOMENT C'EST MOINS DÉRANGEANT !**

**LUNDI**  
au  
 **VENDREDI**

07:00

à

19:00

**SAMEDI**

07:00 à 12:00

13:30 à 19:00

**DIMANCHE**  
et  
**JOURS FÉRIÉS**

10:00

à

12:00



Nous sommes tous sensibles au bruit de nos voisins, en particulier en période estivale, quand les fenêtres sont ouvertes !

**De nuit, il faut veiller à éviter tout ce qui pourrait troubler le sommeil des riverains.**

Nous faisons appel au bon sens de chacun pour privilégier le dialogue en amont lorsque c'est possible (événement privé programmé par exemple). Le cas échéant, informez votre voisin de la gêne occasionnée, peut-être ne s'en rend-t-il simplement pas compte ?

## LES DÉCHETS, PARLONS-EN !

### Vous pensez toujours que 18 levées ce n'est pas assez ?

Les dotations en bac sont évaluées avec une certaine marge de sécurité. Si votre bac est toujours rempli, soit vous ne disposez pas d'un bac assez volumineux, soit vous pouvez aller plus loin dans votre geste de tri. L'abonnement couvre une certaine production annuelle de déchets, si vous avez besoin de plus il ne faut pas hésiter à présenter votre bac.

**Les levées supplémentaires ne sont pas une sanction**, il s'agit d'une juste répartition du prix en fonction de l'utilisation faite du service. L'important est de pouvoir évacuer vos déchets.

### Vous estimez que la collecte des bacs jaunes devraient être hebdomadaire ?

Une collecte tous les 15 jours est suffisante. Il convient cependant de respecter quelques bonnes pratiques pour faciliter le stockage. Pensez à bien aplatir les cartons et les bouteilles et n'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres : votre tri serait perdu.

Certains foyers pourraient avoir besoin d'un bac jaune plus grand. Il suffira d'en faire la demande auprès du Service aux usagers. La mise en place d'un bac jaune plus grand ne génèrera pas d'augmentation de la redevance à partir du moment où le tri est bien respecté.

En Alsace Centrale, lorsque vous triezy un déchet, vous lui offrez une deuxième vie. Tous les flux de collecte sélective alimentent des filières de recyclage.

### Chaque déchet trié est donc un déchet utile !

 **INUTILE** de déposer vos déchets dans les bacs de votre voisin...

 **INUTILE** de déposer vos déchets en pleine nature...

Concernant les biodéchets, si vous ne pouvez pas les composter, vous pouvez les déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées. Ils seront méthanisés, fournissant ainsi chaleur, énergie et engrais pour le territoire. Lors de vos dépôts aux bornes biodéchets, assurez-vous de :

 **mettre vos déchets dans la borne** et de ne pas les semer tout autour.

 **utiliser les sacs kraft mis à votre disposition**, ou tout autre sac kraft. Aucun autre contenant, même sacs biosourcés, n'est à utiliser.

 après votre passage, **refermer systématiquement le tambour de la borne** biodéchets !

*Merci pour votre compréhension*

## LE SMICTOM VOUS ACCOMPAGNE

L'application "mon compte SMICTOM" est téléchargeable pour vous aider à gérer facilement vos déchets !

## Rétrospective 2023

La rétrospective communale est **consultable et téléchargeable** en ligne sur notre site internet : [www.bootzheim.fr](http://www.bootzheim.fr)

### Les éditions papier peuvent être retirées en mairie

(Attention, le stock diminue).

Merci pour votre compréhension et **BONNE LECTURE !**



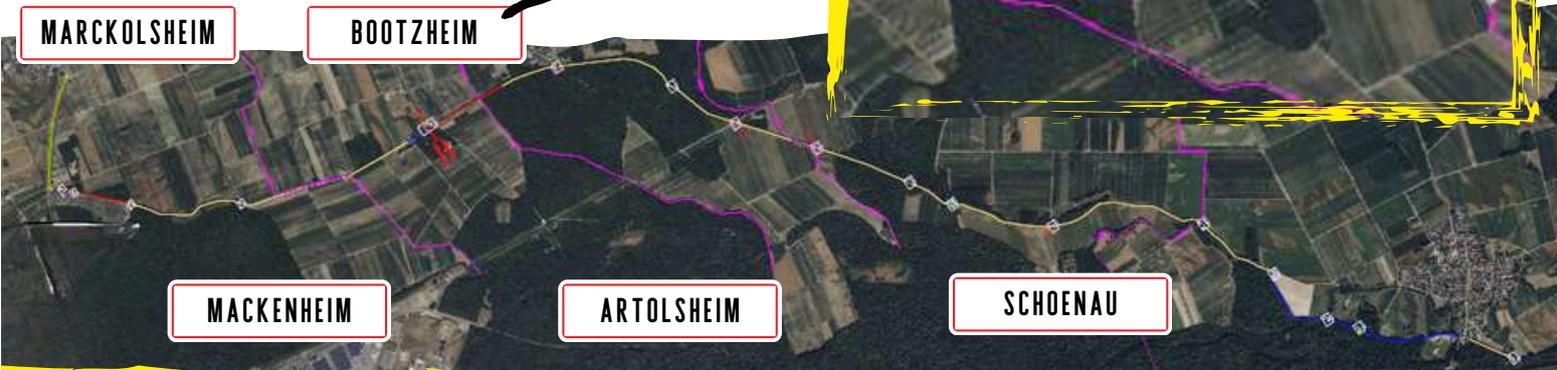
Les sacs kraft sont disponibles en mairie ou en déchèterie.

Vous ne disposez pas du kit complet ?  
Votre bioseau est cassé ?  
**Adressez-vous en mairie !**

Renseignement, démarches en lignes, etc  
Rendez-vous sur le site Internet : [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)

## FOCUS SUR... LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE TULLA

Depuis le 22.07.2024, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a engagé des travaux de réhabilitation de la voie TULLA, également appelée Digue des Hautes Eaux.



Au total ce sont **12 km qui seront aménagés**, de Marckolsheim à Schoenau !

La majorité du linéaire sera reprofilée mais une petite partie doit être créée et le restant, en bon état, sera conservé. Ce linéaire deviendra, à l'issue des travaux (septembre 2024), un **véritable itinéraire cyclable en pleine nature**.

### Un peu d'histoire ...

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, le Rhin était un fleuve sauvage au lit très étendu et parsemé d'îles. Ses crues pouvaient être dévastatrices pour les personnes et les biens situés à proximité.

Afin de dompter le fleuve, un vaste projet de rectification a été défini par l'ingénieur hydraulicien badois Johan Gottfried TULLA. Celui-ci a ainsi mis au point un système de digues de subverse corsetant le Rhin et de digues des hautes eaux délimitant son lit majeur.

Ces ouvrages hydrauliques ont permis de protéger les zones habitées, d'assainir les marais, de permettre un meilleur écoulement des crues, d'augmenter la surface des terres agricoles et d'améliorer les conditions de navigabilité.



Les travaux d'aménagement du parvis partagé entre la salle polyvalente et le périscolaire ont démarré le lundi 22.07.2024. Ils devraient durer entre 6 et 8 semaines, soit pendant la période estivale.

Le projet comprend une partie "voirie, eaux pluviales, espaces verts" qui sera réalisée par l'entreprise JEHL (Artolsheim). Quant aux "réseaux secs", l'entreprise PONTIGGIA (Horboung-Wihr) a été chargée des travaux.

## FOCUS SUR... L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS PARTAGÉ DE LA SALLE POLYVALENTE



La zone fait d'ores et déjà partie du domaine public. Une fois réaménagée, elle sera plus sécurisée et comprendra un cheminement piéton pavé. Pour tendre vers l'objectif de désimperméabilisation du sol et dans un secteur fortement urbanisé, des pavés drainants composeront la zone de stationnement.

De plus, des massifs paysagers et des espaces engazonnés reverdiront le parvis. D'autres petits équipements l'agrémenteront comme une zone de rencontre avec bancs ou encore une borne constituée de deux points de charge pour véhicules électriques.